



## COMMENTAIRES DE LA CECOP CONCERNANT LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION SUR LA POLITIQUE DE COHESION POUR SOUTENIR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI 2007-2013

Bruxelles, le 29 septembre 2005.

La CECOP se félicite du fait que le document met très fortement l'accent sur toute une série de domaines essentiels du développement, tels que l'emploi soutenable, la création et la transmission d'entreprises (surtout des PME), l'inclusion sociale (y compris des désavantagés physiques, mentaux et sociaux), l'innovation, la RTD, la formation et l'éducation, l'implication d'acteurs locaux, et le développement territorial : il s'agit en effet de domaines dans lesquels les coopératives qu'elle représente (coopératives de production, de travail associé et sociales) jouent un rôle substantiel, souvent en partenariat avec d'autres secteurs coopératifs et d'autres acteurs (de l'économie sociale, partenaires sociaux, collectivités locales etc.).

La contribution spécifique de cette catégorie de coopératives aux politiques communautaires (par ailleurs reconnue dans la Communication de la Commission sur la Promotion des Sociétés Coopératives en Europe) contraste cependant avec le fait que celles-ci ne sont nullement mentionnées dans le document. La CECOP demande donc que le document mentionne les coopératives en général, et les coopératives de production, de travail associé et sociales comme acteurs de développement dans les domaines essentiels sus-mentionnés. Les paragraphes qui suivent, correspondant aux différentes orientations reprises dans le document de la Commission, tentent d'expliquer brièvement l'importance des coopératives de production, de travail associé et sociales dans ces domaines.

### **4.2 - AMELIORER LA CONNAISSANCE ET L'INNOVATION, FACTEURS DE CROISSANCE**

En considérant que l'innovation n'est pas seulement technologique, les coopératives de production, de travail associé et sociales ont une contribution spécifique et essentielle à fournir en termes d'innovation entrepreneuriale et organisationnelle qui inclut, entre autres, les innovations suivantes:

- Groupes entrepreneuriaux horizontaux quelques-uns ayant été décisifs dans le développement de régions européennes entières qui sont particulièrement prospères tels que la Région Autonome basque espagnole ou l'Emilie-Romagne en Italie. En raison des économies d'échelle qu'ils réalisent, de tels groupes peuvent être alors aussi au premier rang de l'innovation technologique (comme le Groupe coopératif Mondragon qui comprend une université ayant des projets technologiques avec les entreprises industrielles du Groupe, et trois centres de R&D technologiques).
- Modalités de participation des travailleurs dans la stratégie et la gestion de l'entreprise. Les coopératives de travail associé sont parmi les rares catégories d'entreprises dans l'UE où il y a une augmentation nette de l'emploi.
- Différentes stratégies de sauvetage et de développement d'entreprises en crise à travers le rachat de celles-ci par leurs travailleurs et leur transformation en coopératives, y compris à travers des mécanismes financiers et de suivi/soutien entrepreneurial. Pour donner quelques exemples emblématiques d'entreprises en crise qui ont été ainsi sauvées de manière durable contre l'opinion générale, maintenant la plupart des emplois, citons une mine de charbon dans le Pays de Galles, les chantiers navals de Livourne, et une des usines du groupe Singer en Normandie.



## COMMENTAIRES DE LA CECOP CONCERNANT LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION SUR LA POLITIQUE DE COHESION POUR SOUTENIR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI 2007-2013

- Différentes stratégies d'inclusion sociale par le travail de travailleurs désavantagés, comme le démontre le modèle des coopératives sociales en Italie, mais aussi une partie des coopératives de production en République tchèque, Slovaquie, Pologne, Bulgarie et Roumanie. Dans ces pays, les coopératives de production sont en ce moment les principaux employeurs nationaux des personnes handicapées.
- La fourniture de services sociaux et de santé (personnes âgées, toxico-dépendants, SIDA, etc.) peut être fait à un prix compétitif avec un haut niveau de qualité (voir section suivante).

Concernant l'amélioration de l'accès au financement des projets ayant une dimension d'innovation, les expériences de gestion des subventions globales de la part des fondations italiennes ont démontré qu'elles pouvaient jouer un rôle précieux dans l'intermédiation des ressources communautaires en assurant impartialité, efficacité et proximité par rapport aux réalités du territoire. Par exemple, en Italie, la subvention globale "OASIS" gérée par la Fondazione Europa Occupazione a été la première à constituer un fonds de capital-risque pour les coopératives sociales. Il convient également de mentionner la subvention globale CRES, gérée par les fondations communautaires de la Lombardie. Au total, les fondations bancaires italiennes subventionnent des projets à hauteur de 1,1 milliards d'Euro par an. Dans le programme 2007-2013, il conviendrait de reconnaître et valoriser d'avantage le rôle des fondations comme co-financeurs des programmes de l'Union européenne, surtout ceux relatifs à la recherche scientifique, à la promotion de l'environnement, et différentes mesures pour créer des emplois soutenables.

### **4.3. - DES EMPLOIS PLUS NOMBREUX ET DE MEILLEURE QUALITE**

Créer des emplois dans une coopérative de production, de travail associé ou sociale, dans laquelle les travailleurs sont les principaux investisseurs de leur propre emploi, est habituellement moins onéreux que dans une PME conventionnelle, et ces emplois sont généralement plus soutenables, avec des effets évidents en terme de développement territorial. Les travailleurs associés réussissent à combiner l'esprit d'entreprise, la responsabilité et un sens de propriété envers l'entreprise, la flexibilité dans l'approche au travail, mais aussi un engagement à maintenir de bonnes conditions de travail.

Sauver des emplois dans des entreprises en crise en convertissant celles-ci en entreprises coopératives compétitives coûte généralement nettement moins cher à l'état que de maintenir des chômeurs d'âge moyen ayant peu de chances de se réinsérer de manière stable sur le marché du travail. Les effets positifs sont évidents également en termes de développement local.

Pour les personnes désireuses de créer leur propre activité comme indépendants, un modèle particulièrement intéressant est constitué par les coopératives d'activités et d'emploi. Plutôt que de créer sa propre structure pour se « mettre à son compte », celles-ci proposent aux porteurs de projets de partager une seule et même entreprise, sous forme coopérative, qui accompagne, « embauche » et salarie quiconque souhaite y créer son propre emploi en mutualisant un cadre juridique et humain qui permette de tester, lancer, développer et pérenniser une activité avec le maximum de sécurité.



## COMMENTAIRES DE LA CECOP CONCERNANT LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION SUR LA POLITIQUE DE COHESION POUR SOUTENIR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI 2007-2013

Concernant l'éducation et la formation (4.3.3.), il est important de souligner que les coopératives dont les membres sont essentiellement les travailleurs de l'entreprise fournissent généralement un effort de «life-long learning» supérieur à la moyenne des PME, en accord avec le 5<sup>ème</sup> principe coopératif<sup>1</sup>.

Par ailleurs, le document de la Commission propose que l'esprit d'entreprise soit d'avantage encouragé dans les écoles. La CECOP propose que cet effort éducatif comprenne également l'introduction d'éléments sur les coopératives dans les programmes scolaires, y compris par l'intermédiaire de travaux pratiques (jeux de rôles, coopératives d'étudiants etc.).

Concernant les soins de santé (4.3.5.), la CECOP entend faire remarquer que la réorganisation proposée devrait s'effectuer dans le sens de l'auto-organisation et de la participation des citoyens, avec un développement coordonné des formes d'organisation coopérative tant pour les professionnels de la santé que pour les consommateurs que, de façon plus générale, pour les différents acteurs des collectivités locales.

### 5. DIMENSION TERRITORIALE DE LA POLITIQUE DE COHESION

Afin d'atteindre tout son potentiel, le modèle coopératif devrait être largement proposé dans les agences de l'emploi et les agences de développement d'entreprises qui sont financées par les fonds structurels.

#### 5.2. – Soutenir la diversité économique des zones rurales

La CECOP souligne l'importance que devrait prendre la promotion des coopératives de production de biens et services non-agricoles dans les zones rurales, et notamment dans les métiers liés au tourisme et à la protection de l'environnement.

#### 5.4 et 5.5. Coopération transfrontalière et transnationale

Le projet SCOPE (Strengthen Cooperatives and Participative Enterprises in Central and Eastern Europe) – dans le cadre du « Phare Business Programme » -, avec ses phases SCOPE 1 (2000-2002) et SCOPE 2 (2003-2005), a montré la valeur ajoutée que pouvait fournir un travail transnational de réseaux, d'échange de bonnes pratiques, de consolidation de partenariats Est-Ouest et Est-Est, de formation sur les programmes européens, de promotion de l'acquis communautaire, et de construction institutionnelle. Cette dimension transnationale devrait continuer à accompagner les projets nationaux qui promeuvent le développement de coopératives.

---

<sup>1</sup> Cité dans la Recommandation 193/2002 de l'Organisation Internationale du Travail, approuvée par un large quorum de 126 États (contre une abstention), y compris les 25 pays membres de l'UE ainsi que les 4 pays candidats actuels: «Éducation, formation et information - Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative».